

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 24 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 24 juin, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, au siège de la CCBA à Ucel, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIEILHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas.

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

PRESENTS : MC SAUSSAC, M BOUSCHON, J DAUMAS, C FAURE (proc de C HADDAD), A GUIBERT-BATTAINI, R KAPPEL, JY MEYER (proc de P GAILLARD), I NGUYEN, B PERRUSSET, J SOUBEYRAND (proc de S CIVIER), MF TASTEVIN, JF DURAND, L JOFFRE, B LADRAY, JY PONTHER, S GENEST, G SAUCLES (proc de C PASTRE), R MOULIN, D BERAL, J LAFFONT, M GUYON, G ANTONY, MF MARTIN (proc de P ROUX), J SEBASTIEN, JL ARNAUD, G FANGIER, S REYNIER, C WIOT, J BOYER (proc de F SOULAVIE), A ROUSSET (proc de M CEYSSON), B SOUCHE (proc de F CHASSON), M TOURVIEILHE (proc de P MAISONNEUVE), M TAUPENAS et A LAURENT.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 34

Procurations : 9

Votants : 43

Absents : 9

Date de convocation : 17/06/2025

Secrétaire de séance : J SOUBEYRAND

Absents : JP LARDY, E ROCHE, E. SAUGET, P DUPONT, B TEYSSIER, P CORTIAL, G DOZ, V VANDUYNLAGER ET M CHAZE.

En présence des suppléants non votants : O BOISSIN.

Objet : Acte modificatif/avenant marché ALSH.

Le 10 décembre 2024, l'assemblée, par délibération DEL10122024-38, a autorisé le Président à signer un marché pour la gestion de l'ALSH ITINERANT (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) pour une durée de 4 ans (2025/2028), avec l'association CENTRE SOCIO CULTUREL LE PALABRE

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) participe au financement de l'accueil de loisirs, notamment, en attribuant le BONUS TERRITOIRE ; cette aide, autrefois versée à la CCBA est désormais versée directement à l'association CENTRE SOCIO CULTUREL LE PALABRE.

Il convient donc de mettre à jour le bordereau de prix unitaires (BPU) du marché pour déduire, du montant journalier initial, le bonus territoire qui représente 6.96 € par jour. La mise à jour du BPU est consignée suivant acte modificatif/avenant 1 tel qu'annexé à la présente.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Autorise le Président à signer l'acte modificatif/avenant 1 au marché avec l'association CENTRE SOCIO CULTUREL LE PALABRE,
- Autorise le Président à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme

Fait à UCEL, le 25 juin 2025.

Le Président, Max TOURVIEILHE

